

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 55 (1914), p. 308-316

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1914\\_\\_55\\_\\_308\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__308_0)

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## VI

### BIBLIOGRAPHIE

---

***Vers le salaire minimum*** par Barthélémy RAYNAUD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille (1).

Dans la préface de son livre, M. Raynaud définit le salaire minimum : *ce qui est nécessaire à l'homme pour vivre, en entendant par là ce que ce salaire peut comporter de mieux-être, par l'abolition de souffrances et de tristesses*; son étude a pour but de suivre l'évolution contemporaine des faits qui tendent à la réalisation pratique de cet idéal; son travail est la synthèse des nombreuses études de détail qui ont été

---

(1) Un volume in-8 de 518 pages chez Baron et Tenin à Paris. Prix : 12 fr. 50.

faites du sujet, et la division de son livre incite le statisticien à l'étudier, afin de pouvoir collaborer aux recherches qui sont indispensables pour prendre parti.

L'histoire doctrinale du minimum du salaire est d'une documentation précieuse et il s'en dégage qu'il existait un remarquable courant d'idées pour l'attribution d'un juste salaire (salaire courant et non minimum pour vivre), bien avant que la concurrence et l'évolution de la grande industrie aient eu à faire sentir leurs effets et à jeter dans la balance l'épée de Brennus en faveur du patronat.

M. Raynaud distingue à l'heure présente trois doctrines : celle du catholicisme social, celle du socialisme et enfin la doctrine philosophique de l'Utilitarisme social.

Avant l'encyclique de Léon XIII, Ville-neuve Bargemont, Ketteler, le cardinal Manning, le P. Liberatore, le P. Leckmuhl, ont cherché à justifier le salaire minimum légal; l'encyclique *Rerum novarum* du 16 mai 1891 a été moins nette, et les interventionnistes et les libéraux ont pu y trouver également ces arguments en faveur de leur thèse, de même d'ailleurs que les partisans du salaire individuel et du salaire familial. Depuis l'encyclique, en effet, il semble que la question soit devenue moins précise pour les catholiques, et les interprétations données par le cardinal Zigliara, l'abbé Naudet, M. de Mun ne sont rien moins que contradictoires : peut-être pourrait-on trouver maintenant (LORIN) une tendance plus marquée vers le contrat collectif de travail; nous y verrions, à notre avis, un effet de développement des idées syndicalistes.

L'étude de la doctrine socialiste montre l'imprécision des idées sur le salaire développées depuis que Sismondi a posé le principe de la garantie patronale.

La thèse de l'utilitarisme social, si bien exposée par Wabb, paraît plus nette, car elle s'appuie, d'une part sur l'intérêt social en général, et, d'autre part, sur l'intérêt économique patronal et ouvrier; la distinction des ouvriers qualifiés et des non qualifiés (*unskilled*) établit celle de l'acte patronal et de l'intervention légale. Faut-il rappeler que cette thèse a été développée en France sous le nom de solidarisme.

La seconde partie du livre de M. Raynaud est celle qui nous intéresse plus particulièrement au point de vue statistique parce qu'elle concerne les faits.

Les tentatives faites en vue de la fixation d'un minimum de salaire paraissent dater de fort loin (1270), mais, pour ne point remonter si haut, indiquons l'échelle de Norfolk fixant le prix du salaire en fonction du celui du blé; elle est peu connue et il faut savoir gré à M. Raynaud de l'avoir indiquée :

Si le blé vaut 14 £ par last (29 hectolitres, à 0 <sup>f</sup> 78),	le prix du travail sera	1/2 d. par jour
— 16 £ — — — — —	— — — — —	1/4 —
— 18 £ — — — — —	— — — — —	1/6 —

et ainsi de suite avec une élévation de 1 d. par £.

L'agitation de la région lyonnaise en 1831 avait pour but l'obtention de minimum de salaire et l'idée fut reprise dans le fameux décret du 22 août 1878 qui indiquait la durée du travail, interdisait le travail de nuit, imposait le repos hebdomadaire et faisait fixer un salaire minime par un comité mixte d'ouvriers et de patrons.

Les cahiers des charges des adjudications de travaux publics ont permis à certaines municipalités d'indiquer la formule du salaire minimum, mais le principe ne fut pas adopté, malgré une énergique défense, et seule la base d'un salaire courant fut insérée en définitive; cependant la publication des bordereaux de salaires courants par l'Office du Travail n'est-elle pas, en réalité, une victoire pour les partisans du minimum, du moins en ce qui concerne les hommes?

La préfecture de la Seine publie également un état de salaires normaux et de la durée normale du travail et fait contrôler l'application des clauses que la Ville de Paris insère dans ses contrats qui contiennent des pénalités pécuniaires contre les entrepreneurs. D'ailleurs, le mouvement est international, et dans les trois pays voisins, Angleterre, Belgique et Allemagne, on est arrivé, de même qu'en France, à l'indication de véritables salaires minima pour les contrats intervenus entre l'État ou les municipalités et les entrepreneurs. Mais on a été plus loin, et l'introduction de

la lésion dans le contrat de travail par la voie législative doit être considérée comme un pas vers le salaire minimum : la difficulté est de prouver la lésion, et le critérium est peu commode à trouver dans bien des cas.

Enfin, la notion du salaire minimum avait été introduite en laissant à la charge de l'ouvrier toute les dépenses résultant des crises de la famille ouvrière, mais l'extension de l'assurance sociale tend à lui enlever une grande partie de ces risques, — chômage, maladie, invalidité, vieillesse, — bien que le développement de ces assurances soit très inégal dans les divers pays.

L'idée du risque professionnel est cependant admise en principe, — sinon légalement et complètement — du moins son développement est-il, comme le dit l'excellent M. Raynaud, « une voie de réalisation indirecte, mais efficace, du minimum de salaire ». Enfin, les lignes sociales d'acheteurs contribueront sous aucun doute à permettre de rapprocher l'idéal, tout au moins pour certaines industries féminines dans lesquelles l'exploitation est vraiment effroyable.

La réalisation directe du salaire minimum peut être l'œuvre de l'association professionnelle, de la puissance publique ou de la loi.

On connaît les efforts des associations, et il suffit de rappeler les essais des mineurs de Galles, en ce qui concerne l'échelle mobile; M. Raynaud, dans des pages remarquables de documentation précise, nous fait assister aux efforts de la corporation anglaise qui ont abouti à de véritables salaires de base, à ceux des ouvriers de la métallurgie, des filatures, du vêtement, etc... qui ont nettement obtenu des résultats intéressants. En France la situation est certainement moins nette, mais les contrats collectifs des typographes, contiennent les principes du minimum; il convient aussi de citer l'exemple des ouvriers exerçant une industrie monopolisée, qui ont réellement obtenu un salaire fonction de la cherté de la vie dans leur résidence de travail. N'y a-t-il pas aussi un salaire minimum dans les grandes compagnies de chemins de fer françaises. Cette étude conduit nécessairement M. Raynaud à l'exposé de la législation des pays neufs nouveaux venus dans la vie économique, et son étude de la législation des comités de salaire de l'Australie est tout à fait remarquable au point de vue documentaire; les nombres qu'il donne d'après les dernières statistiques sont extrêmement intéressants et il est regrettable de ne pouvoir les transcrire dans cette rapide analyse. On sait avec quelle passion les résultats ont été exposés par les partisans et les adversaires de l'expérience australienne : il semble bien résulter cependant que les documents recueillis et analysés de première main par M. Aves soient concluants en faveur du fonctionnement des comités.

Ces derniers ont été également établis en Angleterre, mais la statistique ne permet pas de porter un jugement, bien que les résultats paraissent favorables; on sait qu'en France leur organisation n'est point réalisée, malgré les efforts des partisans de la paix sociale par l'intervention législative; on ne doit pas oublier que la loi est un instrument puissant, qui agit quelquefois brutalement.

En fait, les objections contre le minimum des salaires sont de trois ordres :

a) Le salaire obéit à des lois naturelles et le minimum est donc arbitraire et impossible;

b) En le supposant possible sa fixation rencontrerait des difficultés insurmontables : il est donc irréalisable pratiquement;

c) Il serait, s'il était établi, un obstacle au développement économique rationnel : il est donc nuisible.

M. Raynaud examine les trois objections et les réfute successivement, mais il faut dire qu'il s'appuie surtout sur l'expérience australienne; car il ne nous paraît pas certain que l'application d'une législation qui a produit de bons effets dans des pays neufs puisse se faire sans difficultés en Europe, qui restera toujours dépendante de son ancienne organisation sociale.

Le livre de M. Raynaud se termine par un exposé des projets de réforme qui sont à l'ordre du jour et il conclut à la nécessité d'une intervention législative, afin de faire disparaître les abus criants engendrés par le *sweating system*, les annexes contiennent les textes législatifs de l'Australie, de l'Angleterre et de la Roumanie.

Ce travail est d'une documentation parfaite, et les statistiques auxquelles il se réfère lui donnent des bases solides qui ont été merveilleusement utilisées par l'auteur en faveur de sa thèse : on doit souhaiter avec lui que cette remarquable étude contribue à faire disparaître les malentendus et les préjugés. Elle pourrait certainement servir de thème de discussion par une entente entre les libéraux et les interventionnistes, en vue d'une amélioration du sort de la classe ouvrière si durement touchée en ce moment par l'élévation des prix à laquelle conduit la folie des armements qui a frappé les pays de notre vieille Europe!

Lydie DE PISSARGEWSKY.



***L'Inventaire et le Bilan chez le commerçant seul, dans les sociétés de personnes et les sociétés par actions.*** Étude juridique et comptable, par Léon BATARDON, expert-comptable (1).

Tout le monde connaît l'importance considérable que présentent, dans une entreprise commerciale ou industrielle, l'inventaire et le bilan. Cependant, c'est en termes très laconiques que le législateur a réglementé cette matière.

Étudier à la fois le mode d'établissement comptable du bilan et les difficultés juridiques qu'il soulève, tel est le but de cet ouvrage.

Les deux points de vue juridique et comptable sont, en effet, intimement liés dans toute la question posée par la confection du bilan. Si l'on examine celui-ci à un point de vue exclusivement juridique, on ne s'explique pas toujours nettement les raisons qui ont amené la pratique comptable à adopter tel procédé de préférence à tel autre. Si, au contraire, on se préoccupe uniquement de la traduction comptable des opérations effectuées, on risque d'être amené à prendre parti dans une controverse juridique sans avoir suffisamment étudié l'importance, voire même soupçonné l'existence des arguments de la thèse opposée.

C'est ce double écueil que l'auteur a voulu éviter.

Il étudie successivement l'inventaire et le bilan chez le commerçant seul, dans les sociétés en nom collectif et en commandite simple, et dans les sociétés par actions.

Il examine en particulier la technique des opérations comptables qui préparent l'inventaire, le mode de régularisation des comptes, l'établissement du bilan, le mode de réouverture des écritures. La question si controversée des évaluations d'inventaire fait l'objet d'une étude approfondie.

Le mode de répartition des bénéfices est spécialement déterminé en vue de sauvegarder les intérêts parfois opposés des divers associés. Ici, l'attribution d'un intérêt au capital joue un rôle important, et il importe de bien fixer, dans le statut social, les clauses susceptibles d'assurer à chaque associé l'intégralité de ses droits.

Comment doit-on établir le bilan pour tirer de sa lecture tous les renseignements utiles? Qu'entend-on par amortissements? Quelle distinction faut-il établir entre ceux-ci et les réserves? Quel est le rôle, l'emploi, le mode de comptabilisation de ces dernières? Telles sont les principales questions résolues dans cet ouvrage où l'on trouvera de nombreux exemples et formules à l'appui des controverses qu'il soulève.

En résumé, excellent livre; M. Batardon a d'ailleurs habitué ses lecteurs à trouver dans ses ouvrages les renseignements les plus précis et les plus complets; on doit le féliciter une fois de plus pour ce nouveau travail.

A. B.



---

(1) In-8 de 412 pages. Broché 7 fr. 50; cartonné, 9 fr. (H. Dunod et Pinat, éditeurs, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris, VI<sup>e</sup>).

**Les transmissions immobilières devant l'impôt dans la législation française**, par René SALEFRANQUE, receveur de l'Enregistrement, docteur en droit (1).

Une savante compilation de documents statistiques et fiscaux présentant tour à tour les évaluations de la fortune immobilière française, la dette hypothécaire, la valeur annuelle des transactions immobilières, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, et en regard les relevés et commentaires des droits fiscaux régissant la matière, telle est la documentation que nous présente l'auteur. C'est une étude très intéressante qui vient à son heure, c'est-à-dire au moment où un remaniement complet de notre système d'impôts est à l'ordre du jour; c'est une contribution documentée où le statisticien et l'économiste feront ample moisson.

Un paragraphe nous a particulièrement intéressé, c'est la statistique des capitaux mis annuellement en mouvement par les transmissions immobilières depuis 1826. En 1911, qui est la dernière année relevée, nous trouvons 915.327 mutations, à titre onéreux, représentant un capital de 2.962.156.264, ce qui montre l'importance des droits fiscaux correspondants, puisque ce chiffre représente le quarante et unième de la fortune immobilière globale.

L'auteur qui, par ses fonctions et par les précieux enseignements qu'il a reçus de M. Léon Salefranque, son père, lui-même statisticien distingué, et l'un des fonctionnaires autorisés de l'administration de l'Enregistrement, était bien documenté pour étudier ces questions fiscales, a voulu compléter son travail par un aperçu des réformes à faire dans cette matière : livre foncier, réfection du cadastre, remaniement des droits fiscaux, substitution de la valeur vénale à la valeur forfaitaire pour l'établissement des droits de mutation, etc., ce qui contribue à donner à son œuvre une valeur toute d'actualité.

E. MICHEL.

\* \* \*

**Guide technique des Sociétés de secours mutuels dans toutes leurs opérations d'assurance** (2).

Le prodigieux développement de la mutualité, sous ses formes diverses, est assurément l'un des phénomènes économiques les plus caractéristiques de notre temps. Partout les sociétés de secours mutuels se sont multipliées; mais leurs administrateurs, dont la compétence n'égale pas toujours le dévouement et la bonne volonté, se trouvent souvent embarrassés par des difficultés techniques ardues. Pour simplifier leur tâche, le ministère du Travail vient de publier un guide pratique de toutes les opérations d'assurance.

Dans ce petit volume est expliqué le mécanisme des assurances en cas de vie, des rentes viagères, des assurances en cas de décès, maladie ou invalidité, et sont données toutes les indications utiles sur les problèmes que comporte l'organisation des sociétés à capital aliéné ou à capital réservé.

Ajoutons que des tableaux minutieusement dressés faciliteront les recherches et éviteront des calculs longs et compliqués.

On voit, par ce bref résumé, que le nouveau formulaire du ministère du Travail permettra désormais aux sociétés d'établir commodément la péréquation de leurs recettes et de leurs dépenses.

A. B.

\* \* \*

---

(1) Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris.

(2) Une brochure in-8, éditée chez Berger-Levrault, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris; prix : 1 fr. 50.

**Annuaire Statistique de la Suède (Statistik Arsbok för Sverige). 1<sup>re</sup> année, 1914.**

Pour qui connaît les beaux travaux publiés par la Statistique suédoise sous la longue direction de M. Sidenbledt, puis actuellement de M. Widell, il peut sembler étrange que l'Annuaire statistique du Royaume ne marque aujourd'hui que sa première année. Mais ce n'est là qu'une transformation. En réalité, depuis plus de quarante ans, soit depuis 1870, le Bureau central de statistique a publié un *Résumé de la Statistique officielle de la Suède*, véritable annuaire, sauf le mot. Cette publication a pris fin en 1913 avec sa quarante-quatrième année et elle continue immédiatement après sous le nom d'Annuaire, mais avec une documentation sensiblement plus riche et dont la simple énumération des chapitres suffit à montrer toute l'abondance.

Ces chapitres, au nombre de quinze, sont les suivants : I. *Superficie et population* (des différentes subdivisions administratives). — II. *Population* : c'est un résumé de la démographie du royaume comprenant l'état de la population de la Suède depuis 1750, la population par *Län* depuis 1800, la répartition de la population par sexe et par état civil depuis 1750, le mouvement de la population urbaine et rurale depuis 1821, le tableau des naissances et décès depuis 1751, celui des mariages depuis 1801, l'émigration et l'immigration, etc. — III. *Hygiène publique*. — IV. *Agriculture* : étendue, nature des terrains cultivés, les exploitations agricoles d'après l'étendue et par *Län*, avec de curieux renseignements sur l'industrie laitière depuis 1890, sur la taxe officielle des céréales depuis 1836. — V. *Industrie*. — VI. *Commerce et navigation* : le mouvement du commerce depuis 1836, développement de la marine marchande depuis 1875. — VII. *Communications* : l'exploitation des chemins de fer depuis 1856. — VIII. *Sociétés anonymes, banques, assurances* : opération et encaisse des banques depuis 1875; statistique des assurances sur la vie (depuis 1855), des autres assurances (depuis 1820). — IX. *Statistique sociale* : accidents du travail, chômage, grèves et lock-outs, prix des denrées ménagères, de 1904 à 1913; salaire des ouvriers agricoles depuis 1866; consommation de l'alcool, du tabac, café, etc., depuis 1856. — X. *Assistance publique*. — XI. *Justice et prisons*. — XII. *Enseignement* : statistique scolaire depuis 1880. — XIII. *Élections* (aux deux Chambres de la Diète et aux conseils généraux). — XIV. *Finances* : la dette depuis 1857, les impôts depuis 1861, le budget depuis 1881; évaluation de la fortune nationale en 1885, 1898 et 1908; finances des communes urbaines et rurales et des départements (*Län*). — XV. *Données diverses pour chaque commune du Royaume* : ce chapitre donne la superficie, la population, les impôts, de chaque commune de la Suède. A ces quinze chapitres est adjoint un appendice consacré aux différents aperçus internationaux. Sauf pour le chapitre XV qui a surtout de l'intérêt pour les nationaux, il y a partout des traductions françaises de toutes les rubriques des tableaux de l'ouvrage.

P. M.

## VII

### Avis relatif au Concours

POUR LE

## PRIX ÉMILE MERCET

---

CONCOURS DE 1913-1915

---

### Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,  
du loyer des capitaux placés  
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports  
et prêts sur titres.**

*Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France,  
soit à l'étranger.*

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX<sup>e</sup>).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1<sup>o</sup> Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2<sup>o</sup> Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

---

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 MAI 1914

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
<b>DOCUMENTS OFFICIELS</b>			
<b>Allemagne (Empire d')</b> ROYAUME DE Saxe Ville de Dresde		— Statistique de l'émigration et de l'immigration de l'Espagne pendant les années 1909, 1910 et 1911 . . . . .	<b>Es<sup>b6</sup> 09-II</b>
<i>Bureau Statistique de la Ville.</i> — Rapports mensuels du Bureau pour l'année 1913 . . . . .	<b>Asd<sup>a3</sup> 13</b>	— Statistique de la presse périodique de l'Espagne au 1 <sup>er</sup> avril 1913 . . . . .	<b>Es<sup>b8</sup> 13</b>
<b>Argentine (République)</b> PROVINCE DE BUENOS-AYRES		— Annuaire Statistique de l'Espagne pour l'année 1912 . . . . .	<b>Es<sup>b9</sup> 12</b>
<i>Direction générale de Statistique.</i> — Éléments pour servir à l'étude de la démographie de la Province, par M. Carlos P. Salas, 1913. . . . .	<b>Arba<sup>a1</sup> 13</b>	<b>États-Unis d'Amérique</b> DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — <i>Bureau de la Statistique du Travail.</i> — Bulletin n° 134. Salaires et heures de travail dans les industries de la chaussure, la bonneterie et tricots, de 1890 à 1912 . . . . .	<b>EU<sup>c48</sup> 90-12</b>
<i>Direction générale de la Statistique municipale.</i> — Annuaire Statistique pour l'année 1912. . . . .	<b>Arba<sup>a4</sup> 12</b>	<b>France</b> MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — <i>Statistique générale de la France.</i> — Annuaire Statistique pour l'année 1912. . . . .	<b>Fda<sup>1</sup> 12</b>
<b>Autriche-Hongrie</b> BOHÈME		— Statistique internationale du mouvement de la population. 2 <sup>e</sup> volume, années 1901 à 1910 . . . . .	<b>Fda<sup>45</sup> 01-10 b</b>
<i>Bureau Statistique du Royaume bohémien.</i> — Communications du Bureau (Tome XXIII. Fasc. 1). Anbau- und Erntestatistik sowie Statistik der wichtigsten zweige der Landwirtschaftlichen Industrie in Königreiche Böhmen pour la période 1912-1913 . . . . .	<b>Auba<sup>a</sup> 12-13</b>	— Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la chaussure, 1914 . . . . .	<b>Fda<sup>46</sup> 14</b>
— Id. (Tome XX. Fasc. 2). Die honorierten Organe der territorialen Selbstverwaltungskörper im Königreiche Böhmen pour l'année 1908 . . . . .	<b>Auba<sup>h</sup> 08</b>	MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — <i>Direction des Affaires civiles et du Sceau.</i> — Compte général de l'administration de la Justice civile et commerciale pendant l'année 1911 . . . . .	<b>Fib<sup>1</sup> 11</b>
— Id. (Tome XVII. Fasc. 2). Statistik der zuzwecken der (Erlischen selbstverwaltung im Königreiche Böhmen pour les années 1909, 1910 et 1911 . . . . .	<b>Auba<sup>l</sup> 09-II</b>	PRÉFECTURE DE LA SEINE. — Ville de Paris. — Conseil municipal de la Ville de Paris. — Budget de l'exercice 1914 . . . . .	<b>Fle<sup>2</sup> 14</b>
<b>Belgique</b>		<b>Hollande</b>	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — <i>Office du Travail.</i> — Rapport sur les Unions professionnelles légalement reconnues, 1908-1910. . . . .	<b>Ba<sup>17</sup> 08-10</b>	<i>Bureau central de Statistique.</i> — Statistique des décès pour l'année 1912 . . . . .	<b>Hd<sup>11</sup> 12</b>
— Enquête sur la pêche maritime en Belgique, 1914 (Vol. III) . . . . .	<b>Ba<sup>29</sup> 14 III</b>	— Statistique des banques et des caisses d'épargne pour l'année 1911-1912. . . . .	<b>Hd<sup>13</sup> II-12</b>
<b>Bulgarie</b>		— Statistique des finances provinciales et communales pour l'année 1911. . . . .	<b>Hd<sup>14</sup> II</b>
<i>Direction de la Statistique.</i> — Annuaire Statistique pour l'année 1909. . . . .	<b>Bu<sup>a26</sup> 09</b>	— Statistique du mouvement de la population pendant l'année 1912 . . . . .	<b>Hd<sup>15a</sup> 12</b>
<b>Danemark</b>		— Grèves et lock-outs dans les Pays-Bas pendant l'année 1912 . . . . .	<b>Hd<sup>17a</sup> 12</b>
DÉPARTEMENT DE LA STATISTIQUE. — Population du Royaume de Danemark au 1 <sup>er</sup> février 1911. 2 <sup>e</sup> partie . . . . .	<b>Da<sup>10</sup> II b</b>	— Annuaire Statistique des Pays-Bas pour la métropole. Année 1912. . . . .	<b>Hd<sup>19a</sup> 12</b>
— Communications Statistiques. Tome XLIV, 1914. . . . .	<b>Da<sup>16</sup> 14 XLIV</b>	— Statistique des hypothèques, de l'année 1908 à l'année 1912 . . . . .	<b>Hd<sup>34</sup> 08-12</b>
<b>ISLANDE</b>		<b>Japon</b>	
MINISTÈRE DE L'ISLANDE. — Recensement de la population de l'Islande le 1 <sup>er</sup> décembre 1910. . . . .	<b>Dis<sup>a1</sup> 10</b>	CORÉE	
<b>Espagne</b>		GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LA CORÉE. — Résultats de 3 années d'administration, 1914. . . . .	<b>Jo<sup>a2</sup> 14</b>
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — <i>Direction générale de l'Institut Géographique et Statistique.</i> — Le mouvement de la population de l'Espagne pour l'année 1907 . . . . .	<b>Es<sup>b2</sup> 07</b>	<b>Suède</b> DÉPARTEMENT CIVIL. — <i>Collège du Commerce.</i> — Industrie (fabriques et manufactures) pour l'année 1912. . . . .	<b>Sab<sup>2</sup> 12</b>
		DÉPARTEMENT DES FINANCES. — <i>Banque de Suède.</i> — Rapport pour l'année 1913. . . . .	<b>Sof<sup>1</sup> 13 b</b>

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
<i>Suisse</i> Ville de Zurich <i>Bureau Statistique.</i> — Der Wohnungsmarkt in Zürich und Umgebung au 1 <sup>er</sup> décembre 1913. . . . .	<b>Suzu<sup>a</sup> 15 13</b>	MORTARA (Giorgio). — Numeri indice dello stato e del progresso economico delle regioni italiane (Rome, 1913). — Id. Il prodotto dei trasporti di merci sulle linee ferroviarie italiane (Rome, 1913) . . . . .	<b>π<sup>m</sup> 375</b> <b>π<sup>m</sup> 376</b>
<i>Turquie</i> MINISTÈRE DES FINANCES. — Bulletin annuel de Statistique pour 1910 . . .	<b>Td<sup>2</sup> 10</b>	— Id. Numeri indici delle condizioni economiche d'Italia (Rome, 1913) . — Id. Studi di semiologi a economica (Rome, 1914) . . . . .	<b>π<sup>m</sup> 377</b> <b>π<sup>m</sup> 378</b>
<b>DOCUMENTS PRIVÉS</b> L'ALLIANCE NATIONALE POUR LE COMMERCE FRANÇAIS. — Programme (Paris, 1914) . . . . .	<b>π<sup>a</sup> 74</b>	— Id. Nuove ricerche sulla mortalità italiana (Rome, 1914) . . . . .	<b>π<sup>m</sup> 379</b>
BATARDON (Léon). — L'inventaire et le bilan chez le commerçant seul, dans les sociétés de personnes et les sociétés par actions (Paris, 1914) . . .	<b>π<sup>b</sup> 242</b>	— Id. Sintomi Statistici delle condizioni economiche d'Italia (Rome, 1914). .	<b>π<sup>m</sup> 380</b>
COMPLOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. — Rapport présenté par le Conseil d'administration sur la situation au 31 décembre 1913. . . . .	<b>π<sup>c</sup> 260</b>	— Id. Tavola di mortalità, secondo le cause di morte, per la popolazione italiana (1901-1910) (Extrait des « Annali di Statistica ») (Rome, 1914). . . . .	<b>π<sup>m</sup> 381</b>
GHUKA (Georgios N.). — Le problème oriental. — Étude sur la manière dont on pourrait prévenir ses dangers pour la paix générale et la civilisation (Vienna, 1913). . . . .	<b>π<sup>e</sup> 128</b>	SAINT-MAURICE (Comte de). — Les instruments modernes de la politique étrangère. — Les emprunts d'État (Paris, 1914) . . . . .	<b>π<sup>s</sup> 248</b>
GUILLON (André). — L'étatisme en action. — La vérité sur les débuts du monopole des assurances-vie en Italie (Paris, 1914) . . . . .	<b>π<sup>f</sup> 129</b>	SCHIAVI (Alessandro). — Come hanno votato gli elettori italiani (Milan, 1914). . . . .	<b>π<sup>s</sup> 249</b>
		Voir la liste des autres « Publications périodiques non officielles », p. 44 à 48, numéro de janvier 1914.	

XI

AVIS DE MISE EN VENTE

DES

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantième et de la réunion de la XII<sup>e</sup> session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

**LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS**

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

*Il est mis en vente, au prix de 5 francs, à la LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantième de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

**Le Gérant : R. STEINHEIL**